

PRESTATIONS ET ACTIONS 2025

HAUTS-DE-FRANCE



action sociale & solidaire

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

● VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE-ADOPTION

180 € par enfant

Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption

CESU - GARDE D'ENFANTS (Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.

Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 740	600 €	300 €	De 940,01 à 1085	300 €	150 €
De 740,01 à 840	500 €	250 €	Supérieur à 1085**	200 €	100 €
De 840,01 à 940	400 €	200 €			

Date limite : 30 novembre 2025

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 18 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial 2025 :

Jusqu'à 540	220 €	De 840,01 à 940	160 €
De 540,01 à 640	210 €	De 940,01 à 1085	130 €
De 640,01 à 740	200 €	De 1085,01 à 1425	110 €
De 740,01 à 840	180 €	Supérieur à 1425**	80 €

Date limite : 31 janvier 2026

ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Année scolaire 2024-2025. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1425 maximum, et selon le niveau de scolarité

Date limite : 31 juillet 2025

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1425**

Date limite : 30 novembre 2025

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*

20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)

Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*

20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.

Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale

DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

800 €

Date limite : 6 mois après le décès

AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*

Demande établie par l'établissement

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 380	46 %	De 381 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

AIDES EXCEPTIONNELLES

- Aides remboursables ou non

Demande étudiée par une commission qui définit le type d'aide et le montant (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

LOGEMENT

- Aide remboursable Logement
- Locations et ventes CDC Habitat

Aide remboursable étudiée par une commission (8 000 € max. par agent)
Offre de logements intermédiaires avec étude prioritaire des demandes :
cdc-habitat.fr/cgos ou par téléphone au **09 70 40 25 04**

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

- Plateforme d'informations et renseignements individuels

Renseignements gratuits en ligne ou par téléphone 02 38 799 787 :
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

NOËL DES ENFANTS

Chèque cadeau **par enfant**, adressé à votre domicile
Date limite : avoir transmis votre dossier C.G.O.S 2025 validé (au plus tard le 15 octobre 2025) et être en activité dans l'établissement au 31 octobre 2025.

● RETRAITE

DÉPART À LA RETRAITE

Demande établie par l'établissement

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	60 €	Indice supérieur à 765	50 €
Indice de 506 à 765	55 €		

crh.cgos.info Découvrez le Plan d'Épargne Retraite proposé par le C.G.O.S, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le **cgos.info**
Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S



● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant jusqu'à 18 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 540	150 €	De 840,01 à 940	110 €
De 540,01 à 640	140 €	De 940,01 à 1085	90 €
De 640,01 à 740	130 €	De 1085,01 à 1425	70 €
De 740,01 à 840	120 €	Supérieur à 1425**	30 €

Date limite : 31 janvier 2026

VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Séjour encadré par un éducateur spécialisé
- Taux d'incapacité à partir de 50 %
- Quel que soit l'âge de l'enfant

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 740	1000 €	De 740,01 à 1085	900 €	Supérieur à 1085**	800 €
-------------	---------------	------------------	--------------	--------------------	--------------

Date limite : 31 janvier 2026

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 640	42 % dans la limite de 130 €
De 640,01 à 840	30 % dans la limite de 120 €
De 840,01 à 1085	20 % dans la limite de 100 €
Supérieur à 1085**	13 % dans la limite de 80 €

Date limite : 31 octobre 2025

OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
- **Libre Évasion avec ou sans participation**

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

- Montant minimum des frais : 20 € par demande

Une seule prestation versée par année
Montant annuel versé selon le quotient familial

Jusqu'à 540	70 €	De 940,01 à 1425	40 €
De 540,01 à 740	60 €	Supérieur à 1425**	30 €
De 740,01 à 940	50 €		

Date : 30 novembre 2025

TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

50 % de participation C.G.O.S

Une seule commande par an de 100 € (54,80 € à régler, frais de recommandés compris)

Date limite : 30 novembre 2025 pour les demandes papier et 31 décembre 2025 pour les demandes en ligne

BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinémas, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation**
- **Prix négociés**
- **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le **cgos.info**

Demandez vos prestations depuis votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

